

POUR TOUTE INFORMATION COMPLEMENTAIRE CONSULTEZ LE VADE-MECUM

(Il est disponible auprès de votre administration communale ou provinciale ainsi que sur Internet :
<http://www.belgium.be>)

Demande d'intervention financière en cas de calamité publique

<i>Réservé à l'administration</i>	Dénomination de la calamité publique :
	Numéro du dossier :

Formulaire général Personnes physiques

1. Date à laquelle les dommages ont été causés :

2. Renseignements concernant la personne sinistrée (= propriétaire à la date de la calamité)

Remarque: lorsqu'é, au jour de la calamité, les biens sinistrés appartenient à plusieurs personnes, toutes les personnes concernées sont tenues de répondre aux questions. S'il ne s'agit pas de l'époux ou du partenaire cohabitant, ces renseignements doivent être fournis sur des feuilles séparées à attacher au présent formulaire. Les formulaires doivent être signés par tous les propriétaires sauf au cas où procuration a été donnée (voir point 8 ci-après).

	<i>Demandeur</i>	<i>Epoux/Epouse ou partenaire cohabitant</i>
Nom		
Prénoms		
Adresse à la date de la calamité		
Adresse actuelle, si elle a changé depuis		
Adresse e-mail		
Numéro de téléphone		
Numéro de compte bancaire IBAN		
BIC		
Situation familiale (*)		
Profession :
Event. n° TVA :
Event. régime TVA :
Event. n° auprès de la Banque -
Carrefour des Entreprises :

Existe-t-il un contrat de mariage ? Oui ; joignez une copie.
 Non

3. Attestation relative à la composition du ménage

Joignez une attestation relative à la composition du ménage à la date de la calamité. Cette attestation est délivrée par l'administration communale.

* Mentionnez ici : marié(e), cohabitant(e), célibataire, veuf(veuve), divorcé(e), séparé(e) de corps, séparé(e) de fait.

4. Avez-vous reçu une aide financière d'une personne, en dehors du Fonds des Calamités ou de la compagnie d'assurances? Oui ; Nature de l'intervention : un don

un prêt sans intérêts

Montant de cette intervention :

Non

5. Avez-vous intenté devant un tribunal une action pour l'indemnisation des dommages qui sont déclarés dans la présente demande ?

Oui ; devant le tribunal de

contre

Non

6. Avez-vous introduit une autre demande relative à la même calamité auprès du même gouverneur ou du gouverneur d'une autre province?

Oui, auprès du gouverneur de la même province

Oui, auprès du gouverneur de la province de

Non

7. Adresse en Belgique où la décision relative à l'indemnisation peut être envoyée :

8. Déclarant agissant au nom du (des) sinistré(s)

Qualité (avocat, copropriétaire, héritier, tuteur, ...) :

Joignez un formulaire de procuration ou une preuve de cette qualité.

Nom et prénoms :

Domicile actuel :

9. Nombre de formulaires particuliers que vous joignez en double à la présente demande :

___ formulaire(s) A

___ formulaire(s) B

___ formulaire(s) C

___ formulaire(s) D

___ formulaire(s) E

10. Déclaration sur l'honneur

J'affirme sur l'honneur que la présente demande et les formulaires particuliers de déclaration ainsi que leurs annexes sont sincères et véritables.

Je sais que je risque des sanctions en cas de déclaration fautive ou de manœuvre frauduleuse pour la justification ou l'estimation des dommages.

Date :

Signature(s) :

ATTENTION!

Seuls les dégâts mentionnés dans votre demande pourront faire l'objet d'une indemnisation ; signalez donc **TOUS LES DÉGÂTS QUE VOUS AVEZ CONSTATÉS**. N'oubliez pas de fournir **TOUTES LES PREUVES NECESSAIRES** ; des photos sont fortement recommandées.

Le présent formulaire ainsi que toutes ses annexes doivent être transmis **en deux exemplaires**